Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260114-DELIBERATION_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 14 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain BARON, 1er adjoint.

Présents : Sylvain BARON, Patrick ESNAULT, Tiphaine LESCAN, adjoints, Gilles BRIENS, Jean Michel PRAT, Céline RABARDEL, Éric REBOURS, Roland JEHAN, Mickaël MAHE

Absents : Gaëtan GUINARD, Catherine HESRY, Cédric LEFEUVRE

Procurations : Benoit DESPRES, Maire donne procuration à Sylvain BARON

David CLEMENT donne procuration à Patrick ESNAULT

Secrétaire de séance : Eric REBOURS

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 9 votants : 11

Date de la convocation : 08/01/2026

2026-01	**DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir régler la facture du solde bilan RPI 2024- restaurant scolaire- au titre de l'exercice comptable 2025, Il nous est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au compte 65568 chapitre 65.

Le solde restant dû à la commune de Plestan est de 14 375.31 €.

chapitre 065 compte 65568 : + 25 000 €

Chapitre 011 :

Compte 6042 : - 10 000 € Compte 6185 : - 3 000 €

Compte 60612 : - 3 000 € Compte : 60633 : - 3 000 €

Compte 61551 : - 4 000 € Compte 6184 : - 2 000 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette décision comptable modificative

Pour : 11 Contre : / Abstention : /

Le secrétaire de séance

Eric REBOURS

PEC

Pour Le Maire

Sylvain BARON, 1er adjoint

Mairie de Tramain Côtes d'Armor